

Le médecin généraliste qui s'installe dans certaines rues de ces communes a droit à la prime
 Lorsqu'une commune d'un cercle est considérée comme précaire, cette 'précarité' n'est pas étendue à l'ensemble des communes de ce cercle
 Lorsqu'une rue de la commune est considérée comme précaire, cette 'précarité' n'est pas étendue à l'ensemble de la commune : la prime est conditionnée à l'installation dans cette rue : Ans, Beyne-Heusay, Dison, Flémalle, Liège, Mons, Namur, Saint-Nicolas, Tournai, Verviers.

Période de validité de cette liste du 01/01/2016 au 31/12/2017

Communes dont certaines rues sont en zone de précarité	Code INS
Aiseau-Presles	52074
Ans	62003
Beyne-Heusay	62015
Boussu	53014
Chapelle-lez-Herlaimont	52010
Charleroi	52011
Châtelet	52012
Colfontaine	53082
Courcelles	52015
Dison	63020
Farciennes	52018
Flémalle	62120
Frameries	53028
Grâce-Hollogne	62118
Herstal	62051
La Louvière	55022
Manage	52043
Mons	53053
Morlanwez	56087
Namur	92094
Quaregnon	53065
Saint-Nicolas	62093
Seraing	62096
Tournai	57081
Tubize	25105
Verviers	63079

Le médecin généraliste qui s'installe dans cette commune a droit à la prime

Ces communes font partie d'une zone de médecine générale à faible densité médicale

Période de validité de cette liste du 01/01/2016 au 31/12/2017

Nom de la commune	Code INS
Aiseau-Presles	52074
Amay	61003
Anderlues	56001
Anhée	91005
Arlon	81001
Attert	81003
Aubange	81004
Aywaille	62009
Bastogne	82003
Beaumont	56005
Beauraing	91013
Bertogne	82005
Bertrix	84009
Bièvre	91015
Binche	56011
Bouillon	84010
Boussu	53014
Cerfontaine	93010
Chapelle-lez-Herlaimont	52010
Charleroi	52011
Châtelet	52012
Chimay	56016
Chiny	85007
Ciney	91030
Colfontaine	53082
Comines-Warneton	54010
Courcelles	52015
Couvin	93014
Daverdisse	84016
Dinant	91034
Doische	93018
Dour	53020
Durbuy	83012

Le médecin généraliste qui s'installe dans cette commune a droit à la prime

Ces communes font partie d'une zone de médecine générale à faible densité médicale

Période de validité de cette liste du 01/01/2016 au 31/12/2017

Nom de la commune	Code INS
Engis	61080
Erezée	83013
Erquelinnes	56022
Estaimpuis	57027
Estinnes	56085
Etalle	85009
Farciennes	52018
Fauvillers	82009
Ferrières	61019
Fleurus	52021
Florenville	85011
Fontaine-l'Evêque	52022
Frameries	53028
Froidchapelle	56029
Gedinne	91054
Gerpennes	52025
Grâce-Hollogne	62118
Habay	85046
Hamoir	61024
Hamois	91059
Ham-Sur-Heure	56086
Hastière	91142
Havelange	91064
Hélécine	25118
Hensies	53039
Herbeumont	84029
Herstal	62051
Honnelles	53083
Hotton	83028
Houffalize	82014
Houyet	91072
Huy	61031
La Louvière	55022

Le médecin généraliste qui s'installe dans cette commune a droit à la prime

Ces communes font partie d'une zone de médecine générale à faible densité médicale

Période de validité de cette liste du 01/01/2016 au 31/12/2017

Nom de la commune	Code INS
La Roche-en-Ardenne	83031
Le Roeulx	55035
Léglise	84033
Les Bons Villers	52075
Libin	84035
Libramont-Chevigny	84077
Lobbès	56044
Manage	52043
Manhay	83055
Marche-en-Famenne	83034
Martelange	81013
Meix-devant-Virton	85024
Merbes-le-Château	56049
Messancy	81015
Momignies	56051
Montigny-le-Tilleul	52048
Morlanwez	56087
Mouscron	54007
Musson	85026
Nassogne	83040
Neufchâteau	84043
Onhaye	91103
Orp Jauche	25120
Paliseul	84050
Philippeville	93056
Pont-à-Celles	52055
Quaregnon	53065
Quévy	53084
Quiévrain	53068
Ramillies	25089
Rebecq	25123
Rendeux	83044
Rochefort	91114

Le médecin généraliste qui s'installe dans cette commune a droit à la prime

Ces communes font partie d'une zone de médecine générale à faible densité médicale

Période de validité de cette liste du 01/01/2016 au 31/12/2017

Nom de la commune	Code INS
Rouvroy	85047
Sainte-Ode	82038
Saint-Georges-sur-Meuse	64065
Saint-Ghislain	53070
Saint-Hubert	84059
Saint-Léger	85034
Saint-Nicolas	62093
Seneffe	52063
Seraing	62096
Sivry-Rance	56088
Somme-Leuze	91120
Sprimont	62100
Tellin	84068
Tenneville	83049
Thuin	56078
Tintigny	85039
Tubize	25105
Vaux-sur-Sûre	82036
Viroinval	93090
Virton	85045
Vresse-sur-Semois	91143
Walcourt	93088
Wellin	84075
Yvoir	91141

Le médecin généraliste qui s'installe dans cette commune a droit à la prime

Ces communes ne font pas partie d'une zone de médecine générale à faible densité médicale, mais une dérogation spéciale leur a été accordée

Période de validité de cette liste du 01/01/2016 au 31/12/2017

Nom de la commune	Code INS
Vielsalm	82032
Silly	55039
Beloeil	51008
Ittre	25044
Ellezelles	51017